

ABONNEMENT

| Saumur               |        |
|----------------------|--------|
| Un an . . . . .      | 25 fr. |
| Six mois . . . . .   | 13     |
| Trois mois . . . . . | 7      |
| Poste                |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne . . . . . | 20 |
| Réclames, — . . . . .        | 30 |
| Faits divers, — . . . . .    | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 NOVEMBRE

## UN KRACH A LONDRES

Le malaise qui existait sur le marché financier de Londres depuis quelques jours vient de se manifester par un krach retentissant.

La maison de banque de MM. Baring frères, qui passait pour une des plus puissantes de Londres, est en liquidation.

Le *Journal des Débats* a publié les renseignements suivants :

« Depuis quelques jours déjà, les bruits les plus inquiétants circulaient touchant le crédit des grandes maisons de banque de Londres.

« Aujourd'hui, on a l'explication : il s'agissait de Baring brothers, qui ont été sauvés d'un désastre par l'intervention de la haute banque anglaise, mais qui, suivant les usages, vont entrer en liquidation.

« Les Baring brothers étaient la première maison de banque anglaise, leur signature était connue et recherchée dans le monde entier, le chiffre de leurs affaires était énorme.

« Malheureusement, ils s'étaient laissé entraîner au delà des limites raisonnables dans des transactions avec la République Argentine, et ils succombent sous le poids.

« On savait, depuis quelques mois déjà, que leurs engagements de ce côté étaient gigantesques ; qu'en dehors de crédits à découvert commerciaux, ils avaient sur les bras des quantités de titres argentins non vendus et irréalisables.

« Leur crédit avait souffert, mais on ne prévoyait pas l'issue funeste.

« Il paraît que cette semaine et la semaine prochaine arrivaient à échéance cent millions de francs (quatre millions de livres), tirés sur Baring par J.-B. Hale, leur agent à Buenos-Ayres.

« Dans la situation actuelle du marché financier de Londres, ayant épuisé leurs ressources liquides, les Baring se sont trouvés acculés et ont dû appeler à leur aide.

« Laisser tomber leur maison eût entraîné un désastre dont la portée était incalculable. Il y avait un précédent à suivre, un précédent d'origine française, l'intervention de la Banque de France et de la Haute Banque en faveur des créanciers (déposants ou porteurs de lettres de change) du Comptoir d'Escompte, à Paris. On s'en est inspiré à Londres, à la suite de conférences auxquelles assistaient lord Salisbury et M. Goschen. Il a été décidé qu'on garantirait les acceptations de la maison Baring.

« On dit que la Banque d'Angleterre a donné sa garantie pour deux millions de livres sterling, d'après d'autres pour un million seulement ; la London and Westminster Bank pour 750,000 livres st., les maisons de Rothschild, Hambro, Glyn, Mills, chacune pour 300,000 livres st. ; Morgan pour 300,000 livres st., etc.

« On avait fait courir le bruit qu'on demandait au gouvernement de prendre à sa charge deux millions dans le fonds de garantie.

« Ce n'est pas possible, il serait moins improbable que le chancelier de l'Echiquier fit

une avance à la Banque sous une forme légale. Encore, faut-il accepter sous réserve toutes les informations de cette nature, de même que les nouvelles relatives au dépôt d'un projet de loi rendant moins rigide la constitution de la Banque d'Angleterre.

« Grâce à l'intervention de la haute banque, le danger semble écarté pour la tenue des engagements acceptés par Baring.

« C'est un événement de grande importance que la disparition, dans des circonstances semblables, de l'une des premières maisons de banque du monde.

« Cette disparition n'est pas de nature à faciliter la liquidation argentine. Il est impossible de savoir déjà si la place de Londres ne sera pas éprouvée par d'autres désastres.

« Les fonds de l'Amérique du Sud, argentins, Uruguay, ont fortement baissé à Londres. »

Résumé de la dépêche que le *New-York Herald* a reçu de Londres :

« Grande panique. On n'en avait pas vu de semblable depuis mai 1866, lors de la banqueroute de la maison Overend, Guerney and Co.

« Hier, les directeurs de la Banque d'Angleterre se sont réunis, et la destinée d'une des plus grandes maisons de la City a été discutée.

« La Banque d'Angleterre a tout fait pour éviter un krach. Elle a payé toutes les obligations de la maison Baring, dont les acceptations seront payées intégralement.

« Si la maison Baring avait succombé, le désastre eût été universel.

« A New-York, la situation est très tendue. Wal Street est très agité par des nouvelles peu rassurantes sur M. Villard, président de plusieurs Compagnies de chemins de fer.

« Les actions de toutes les Compagnies de chemins de fer ont baissé, depuis deux jours, de trois à six points. »

On mande de Londres, 15 novembre, au *Gaulois* :

« Le krach qui vient d'obliger la maison Baring brothers à liquider peut être assez justement comparé au krach de notre Comptoir d'Escompte.

« La maison Baring date de plus de cent ans. Elle n'était pas seulement considérée comme une maison de premier ordre au point de vue pécuniaire ; elle jouissait surtout, au point de vue moral, d'une *respectability* absolue.

« Le chef actuel, M. Baring, a été fait lord. C'est un homme d'une très grande intelligence, auquel on reprochait cependant ses lancements incessants d'affaires.

« C'est lui qui mit en actions les grandes brasseries Guinness.

« Cet affolement du « lancement », M. Baring le communiqua aux autres maisons de banque et sociétés de crédit, si bien que, durant ces dernières années, Londres était devenu un immense champ d'affaires.

« C'est ainsi que les banques anglaises tentèrent de former en société par actions la Grande Chartreuse, les maisons de Cognac Martell et Hennessy, et les champagnes les plus renommés.

« La maison Baring brothers a à l'heure actuelle 46,500,000 livres sterling de traites

en circulation, soit environ 400 millions de francs.

« On assure qu'elle possède en portefeuille douze cents millions de valeurs argentines, sur lesquelles d'énormes avances ont été effectuées.

« La maison Baring brothers n'est pas seule frappée ; on parle d'autres banquiers, de M. M..., un Espagnol qui jouissait ici et en Europe d'un crédit de premier ordre.

« Quelque grave que soit la situation, il ne faudrait pas croire cependant qu'elle est désespérée. La maison Baring ne sombrera point, ou du moins elle ne lésera aucun intérêt. Sa liquidation sera laborieuse, mais elle se fera sans secousses.

« De trop gros intérêts y sont attachés pour qu'on ait à ce sujet la moindre crainte.

« Quoi qu'il en soit, la Cité est en ébullition et l'émotion est profonde. »

## A LA CHAMBRE

Lundi soir, 17 novembre.

Tandis que, dans les couloirs, quelques amis fidèles de M. Boulanger s'entretenaient avec plusieurs de leurs adversaires sur les résultats de l'élection de Clignancourt, la Chambre se livrait avec frénésie à la discussion du budget.

Les sénateurs ont, paraît-il, hâte prendre leurs vacances ; les élections causées par le renouvellement partiel de la Chambre Haute approchent, et ils tiennent à voter le budget avant leur départ.

C'est donc avec une agitation fébrile que sans écouter d'intéressantes critiques de MM. Le Cour, de La Ferronnays, La Chambre, Le Gavrian, sans s'arrêter à leurs observations, la majorité docile devant les désirs du gouvernement s'est empressée d'adopter le budget de la Caisse des Invalides, de la marine, le budget de l'Algérie et celui des Postes et Télégraphes.

Cependant certaines questions méritaient de retenir plus longtemps l'attention de la Chambre. M. Le Cour a montré que la caisse des invalides ne pouvait secourir toutes les infortunées, subvenir à tous les besoins. M. de La Ferronnays a fait ressortir que de sérieuses réformes s'imposent dans le gouvernement et dans l'administration de l'Algérie, mais il est nécessaire de se hâter pour faire plaisir aux sénateurs, et les députés se hâtent.

Ils ont consenti néanmoins, sans trop de mauvaise grâce, à entendre, sur le premier chapitre du budget des Postes et Télégraphes, les critiques de M. de Lanessan.

Se faisant l'écho des justes plaintes du public, des industriels et des commerçants, l'orateur a signalé les graves négligences de l'administration dans la transmission des dépêches, les retards apportés à la distribution des lettres, l'insuffisance du personnel.

Avec le développement commercial, a fait remarquer M. de Lanessan, que ne cesse de prendre davantage chaque jour notre pays, les réformes deviennent plus urgentes.

Mais la bureaucratie française veille et il est probable que les réformes seront encore attendues longtemps.

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE LA SEINE

Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu dimanche à Paris (18<sup>e</sup> arrondissement, quartier de Clignancourt) :

Inscrits : 44,679. — Votants : 40,433.

MM. Lavy, possib., 2,343 voix ; Lissagaray, révol., 2,045 ; Longuet, rad., 1,143 ; Dejeante, possib., 1,069 ; Lunel, révis., 720 ; Jules Roques, soc. révol., 685 ; François Lefebvre, rép., 203 ; Dufresnoy, 107 ; Lefebvre, 54 ; Pernelle, 30.

Les autres candidats ont obtenu depuis six voix et au-dessous.

Il y a ballottage.

Il s'agissait de pourvoir à la vacance du siège de M. Joffrin, décédé.

On se souvient que, au scrutin du 23 septembre 1889, M. Joffrin avait été proclamé élu par 5,500 voix, sur 43,611 votants, les 7,811 suffrages donnés au général Boulanger ayant été déclarés nuls par la commission de recensement.

Le nombre des abstentions, qui était de 5,132 aux élections générales de 1889, s'élève aujourd'hui à 8,027 ; il s'est donc accru de 2,895.

On sait que la consigne avait été donnée aux boulangistes de s'abstenir.

En outre, les 1,550 voix perdues doivent évidemment appartenir à des partisans obstinés du général Boulanger.

## Crédit foncier de France

Tirage du 15 novembre 1890

### BONS DE 100 FRANCS AVEC LOTS

ÉMISSION DU 28 DÉCEMBRE 1887

Le n° 99,228 sera remboursé par 100,000 fr.  
Le n° 138,017, — — 40,000 fr.  
Les n°s 117,242, 117,935, 137,773, 169,057, 196,209, 196,632 seront remboursés chacun par 4,000 francs.

70 autres numéros ont été appelés au remboursement chacun par 200 francs.

### BONS DE 100 FRANCS AVEC LOTS

ÉMISSION DU 7 AOÛT 1888

Le n° 76,928 sera remboursé par 100,000 fr.  
Le n° 18,158 — — 40,000 fr.  
Les n°s 1,622, 10,632, 23,496, 102,113, 116,905, 119,664, seront remboursés chacun par 4,000 fr.

30 autres numéros ont été appelés au remboursement chacun par 200 fr.

## ÉTRANGER

LA MAISON BARING FRÈRES

On télégraphie de Londres, 17 novembre : « Les informations publiées hier sur la situation de la maison Baring brothers sont généralement inexactes.

« Le *Times* de ce matin constate que l'excédent de l'actif sur le passif, lequel s'élève à 21 millions de livres sterling, est de 3,800,000 livres (95 millions de francs). »

|                                     |          |                        |            |
|-------------------------------------|----------|------------------------|------------|
| Froment-commerce, l'hectolitre      | 18 50    | Beuf ou vache, le kil. | 1 80       |
| id. halle (moyenne)                 | 18 30    | Veuau                  | 2 --       |
| Méteil                              | 14 55    | Mouton                 | 2 40       |
| Seigle                              | 10 80    | Porc                   | 1 60       |
| Orge                                | 11 --    | Poulets la couple      | 3 50       |
| Avoine                              | 8 50     | Dindonneaux            | 11 --      |
| Sarrasin                            | 8 50     | Canards                | 4 50       |
| Haricots blancs                     | 28 --    | Oies                   | 10 50      |
| Haricots rouges                     | 24 --    | Beurre le kilog.       | 2 10       |
| Fèves                               | 18 --    | (Eufs la douzaine      | 1 30       |
| Noix                                | 18 --    | Foin, la charrette de  | 780 kilog. |
| Châtaignes                          | 14 --    | id. 2 <sup>e</sup>     | 500 --     |
| Sel les 100 kil.                    | 15 --    | id. 3 <sup>e</sup>     | 500 --     |
| Son                                 | 12 --    | Charbon de bois, les   | 100 kilog. |
| Pommes de terre, la barrique        | 40 --    | id.                    | 16 --      |
| Farine, la cubasse de 157 kilog.    | 54 --    | Charbon de terre       | 5 --       |
| Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil. | 35 --    |                        |            |
| id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 35       | 35 --    |                        |            |
| id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 33 66    | 33 66 -- |                        |            |

### Cours des Vins.

| Rouges.            |                       | Blancs.                        |                       |
|--------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Souzay et environs | la barrique 110 à 120 | Coteaux de Saumur              | la barrique 130 à 140 |
| Champigny          | 120 à 130             | Ordinaires, environs de Saumur | 120 à 130             |
| Varrains           | 105 à 115             | Saint-Léger et environs        | 100 à 115             |
| Bourgueil          | 120 à 130             | Varrains et environs           | 120 à 125             |
| Restigné           | 110 à 120             | Le Puy-Notre-Dame et environs  | 100 à 110             |
| Chinon             | 105 à 115             | La Vienne                      | 100 à 110             |
|                    |                       | Cidre de Bretagne              | la barrique 40 à 45   |
|                    |                       | Cidre de Normandie             | 45 à 50               |
|                    |                       | Eau-de-vie, droits non compris | l'hectolitre 66       |
|                    |                       | Vinaigre de vin                | 24                    |

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

|                          | FROMENT           | AVOINE          |
|--------------------------|-------------------|-----------------|
| Angers,                  | de 20 » à » » »   | de 10 » à » » » |
| Saumur,                  | de 18 40 à 18 60  | de 8 50 à » » » |
| Cholet,                  | de 18 50 à » » »  | de 7 75 à » » » |
| Baugé,                   | de 18 50 à 19 » » | de 8 50 à » » » |
| Segré,                   | de 18 50 à » » »  | de 9 » à » » »  |
| Beaupréau,               | de 18 50 à 18 70  | de 8 50 à » » » |
| Montfaucon,              | de 18 50 à » » »  | de 9 » à » » »  |
| Montrevault,             | de 18 75 à 19 » » | de 9 » à » » »  |
| Chemillé,                | de 18 75 à 19 25  | de 8 50 à » » » |
| Champloceaux,            | de 18 75 à 19 25  | de 8 50 à » » » |
| St-Florent-le-Vieil,     | de 18 75 à 19 25  | de 9 » à » » »  |
| Vihiers,                 | de 18 75 à 19 25  | de 8 » à 8 50   |
| Brissac,                 | de 18 75 à » » »  | de 8 50 à 9 » » |
| Chalonnès,               | de 18 75 à » » »  | de 8 50 à 9 » » |
| Doué,                    | de 18 50 à » » »  | de 8 50 à 9 » » |
| Nantes, blés américains, | de 24 50 à » » »  | les 100 kilos.  |
| Bons blés français,      | de 23 75 à 24 50  | les 100 kilos.  |

### LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureau : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE, et de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

## VENTE De Biens de Mineures

En 8 lots

Aux enchères publiques  
 Au plus offrant et dernier enchérissieur  
 D'un Corps de Bâtiment avec Jardin et Verger, et de sept Parcelles de Terre et Vigne,  
 Le tout situé commune de Nueil-s.-Passavant (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 7 Décembre 1890**, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, homologuant une délibération du conseil de famille des mineures Augustine et Henriette Dabin, ci-après nommées, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de canton de Vihiers, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Et à la requête de M. François Tellier, cultivateur, demeurant au village de la Louise, commune de Tancoigné (Maine-et-Loire), au nom et comme tuteur des mineures Augustine et Henriette Dabin, enfants issues du mariage d'entre M. Joseph Dabin, en son vivant cultivateur à Nueil, et Mme Louise Proust, son épouse, tous les deux décédés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille desdites mineures tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Vihiers, du trente juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Jules Dabin, domestique, demeurant à Cléré (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur desdites mineures Augustine Dabin et Henriette Dabin, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a accepté, suivant délibération du conseil de famille desdites mineures, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de canton de Vihiers, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, et dans laquelle il a été maintenu par délibération du conseil de famille desdites mineures, du trente juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

Il sera, le dimanche sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques, en huit lots, au plus offrant et dernier enchérissieur, des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION

Commune de Nueil

- Premier lot.  
 La moitié à prendre au nord d'un morceau de terre dit les Enclous, contenant cette moitié soixante-deux ares soixante-deux centiares, joignant au levant M. Lambert, au midi Madame Tellier, des autres côtés Pageot.  
 Mise à prix ..... 800 fr.
- Deuxième lot.  
 La moitié nord du Champ-Rouge, en nature de vigne, contenant cette moitié treize ares vingt-sept centiares, joignant au midi la veuve Humeau, au levant la route, des autres côtés Maillet et Bellard.  
 Mise à prix ..... 180 fr.
- Troisième lot.  
 La moitié à prendre vers nord d'un morceau de terre, dit le Grand-Pâtis, contenant cette moitié quarante ares trente-deux centiares, joignant au midi la dame Humeau, au levant M. Château, des autres côtés MM. Abraham et Bellard.  
 Mise à prix ..... 700 fr.

Quatrième lot.  
 Le Coteau, bois taillis, terre et vigne, d'une contenance réunie de sept ares quatre-vingt-sept centiares, joignant au levant M. Lambert, au midi le sieur Lacôme, au couchant un chemin.  
 Mise à prix ..... 80 fr.

Cinquième lot.  
 La Grande-Vigne, contenant quatre ares quatre-vingt-treize centiares, joignant au couchant un chemin, au midi MM. Château et Pageot, au levant Pageot au nord Gelineau.  
 Mise à prix ..... 60 fr.

Sixième lot.  
 1. La Grande-Vigne, contenant un are soixante-deux centiares, joignant au midi la dame Richard, au midi, au couchant le sieur Gelineau, des autres côtés le sieur Pageot.  
 2. La Petite-Vigne, vigne contenant deux ares cinquante-six centiares, joignant au nord et au levant M. Thourret, au midi M. Vian, au couchant la route.  
 Mise à prix ..... 60 fr.

Septième lot.  
 La Chaintre, terre, contenant treize ares quatre-vingt-quatorze centiares, joignant au midi M. Belard, au couchant mademoiselle Baranger, au nord M. Renard, au levant M. Gelineau.  
 Mise à prix ..... 200 fr.

Huitième lot.  
 Au village des Essards, un corps de bâtiments construit partie en pierres et partie en terrasse, comprenant une chambre basse sans cheminée, une autre chambre basse à feu, servant de logement aux époux Proust-Baranger ; cellier séparé de cette dernière par le fournil appartenant au sieur René Vinçonneau, maison neuve composée de deux chambres basses à feu, grenier planchéié au-dessus, pressoir à la suite, vieux four, cour devant ces constructions au levant, dans laquelle se trouvent : une grange, dont une partie a été convertie en écurie, avec fenil au-dessus et petit toit y attaché, un puits, un autre petit toit et une douve ;  
 Verger et jardin derrière, dans lesquels existe un toit adossé aux constructions cidessus.  
 Ces verger et jardin affectent sensiblement la forme de la hache et s'étendent au levant depuis lesdites constructions jusqu'à l'héritage Taugourdeau au couchant, fossé entre de l'objet, et au midi depuis les bâtiments de M. Joseph Pageot, jusqu'au jardin de M. René Vinçonneau au nord.  
 Passage au nord des constructions pour avoir accès auxdits verger et jardin.  
 Passage commun avec charrettes pour avoir accès de la cour située devant les constructions à la route.  
 Le tout forme un seul ensemble contenant environ dix ares et joignant au levant la route, MM. René Vinçonneau et Pierre Pageot, au nord les mêmes, au couchant M. Taugourdeau et au midi M. Joseph Pageot (mur entre de l'objet et ledit passage commun.)

NOTA. — Il est expliqué ici que le sieur Pierre Proust et la dame Perrine Baranger, son épouse, grand-père et grand'mère des mineures Dabin, ont la jouissance, jusqu'au décès du dernier vivant d'eux, des deux chambres qu'ils occupent actuellement,

ainsi que de la grange, de l'écurie et de son fenil et du petit toit à côté du puits.  
 Mise à prix ..... 1,000 fr.

Total des mises à prix : 3,080 fr.  
 S'adresser, pour les renseignements :  
 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;  
 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POCHON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.  
 Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.  
 Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.  
 ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
 Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON D'HABITATION**  
 Située à Saumur, île Mafray, rue de l'Abattoir,  
 Ayant appartenu à M. et M<sup>me</sup> KLEIN.  
 Revenu brut annuel, 500 fr.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

**A VENDRE FOIN**  
 première et deuxième qualité.  
 S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

**LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT**  
 les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.  
 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

M<sup>e</sup> MARCOMBRE Huissier à Saumur, demande un petit Clerc.

**ON DEMANDE** une place de **Garde particulier**. Le postulant se chargera d'une partie de jardinage. Bonnes références.  
 S'adresser au bureau du journal.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

# Guignolet Combier

2<sup>fr.</sup> 35 le litre 2<sup>fr.</sup> 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**  
 Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.**  
 La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.  
 Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.  
 600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.  
 Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.  
 La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
 RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 33

**IMBERT ET FILS**

|  |      |
|--|------|
| Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.              | 1.65 |
| — Poulain, — 2 fr. —                                   | 1.70 |
| — du Planteur, — 2 fr. —                               | 1.70 |
| — C <sup>e</sup> Coloniale, — 2 fr. 50 —               | 2.20 |
| Collation des enfants, la boîte de 24 et 44 tablettes. | 1.80 |

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Alguebelle.

**CHOCOLATS IMBERT**

|   |      |                                    |                    |
|---|------|------------------------------------|--------------------|
| N <sup>o</sup> 1, bonne qualité, 1/2 kil. | 1.20 | N <sup>o</sup> 4 — supérieure, —   | 1.80               |
| N <sup>o</sup> 2, santé surfin, —         | 1.30 | N <sup>o</sup> 5 double vanille, — | 2.10               |
| N <sup>o</sup> 3 vanillé (recommandé) —   | 1.60 | Remise de 5 O/o par 5 kilos        | (sauf nos 1 et 2). |

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**  
 Ancienne Maison GUÉRINEAU

## LIGNAIS, SUCC<sup>R</sup>

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50  
 Excellents vins rouges et blancs  
 Déjeuners et Dinners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**  
 SALONS & CABINETS PARTICULIERS  
 Dinners sur commande. — On porte à domicile  
**PRIX MODÉRÉS**

# LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE  
 68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

## Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ABONNEMENT

| Saumur               |        |
|----------------------|--------|
| Un an . . . . .      | 25 fr. |
| Six mois . . . . .   | 13     |
| Trois mois . . . . . | 7      |
| Poste                |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Annonces, la ligne . . . . | 20 |
| Réclames, — . . . . .      | 30 |
| Faits divers, — . . . . .  | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 NOVEMBRE

UN KRACH A LONDRES

Le malaise qui existait sur le marché financier de Londres depuis quelques jours vient de se manifester par un krach retentissant.

La maison de banque de MM. Baring frères, qui passait pour une des plus puissantes de Londres, est en liquidation.

Le *Journal des Débats* a publié les renseignements suivants :

« Depuis quelques jours déjà, les bruits les plus inquiétants circulaient touchant le crédit des grandes maisons de banque de Londres.

« Aujourd'hui, on a l'explication : il s'agissait de Baring brothers, qui ont été sauvés d'un désastre par l'intervention de la haute banque anglaise, mais qui, suivant les usages, vont entrer en liquidation.

« Les Baring brothers étaient la première maison de banque anglaise, leur signature était connue et recherchée dans le monde entier, le chiffre de leurs affaires était énorme.

« Malheureusement, ils s'étaient laissé entraîner au delà des limites raisonnables dans des transactions avec la République Argentine, et ils succombent sous le poids.

« On savait, depuis quelques mois déjà, que leurs engagements de ce côté étaient gigantesques ; qu'en dehors de crédits à découvert commerciaux, ils avaient sur les bras des quantités de titres argentins non vendus et irréalisables.

« Leur crédit avait souffert, mais on ne prévoyait pas l'issue funeste.

« Il paraît que cette semaine et la semaine prochaine arrivaient à échéance cent millions de francs (quatre millions de livres), tirés sur Baring par J.-B. Hale, leur agent à Buenos-Ayres.

« Dans la situation actuelle du marché financier de Londres, ayant épuisé leurs ressources liquides, les Baring se sont trouvés accablés et ont dû appeler à leur aide.

« Laisser tomber leur maison eût entraîné un désastre dont la portée était incalculable. Il y avait un précédent à suivre, un précédent d'origine française, l'intervention de la Banque de France et de la Haute Banque en faveur des créanciers (déposants ou porteurs de lettres de change) du Comptoir d'Escompte, à Paris. On s'en est inspiré à Londres, à la suite de conférences auxquelles assistaient lord Salisbury et M. Goschen. Il a été décidé qu'on garantirait les acceptations de la maison Baring.

« On dit que la Banque d'Angleterre a donné sa garantie pour deux millions de livres sterling, d'après d'autres pour un million seulement ; la London and Westminster Bank pour 750,000 livres st., les maisons de Rothschild, Hambro, Glyn, Mills, chacune pour 500,000 livres st. ; Morgan pour 300,000 livres st., etc.

« On avait fait courir le bruit qu'on demandait au gouvernement de prendre à sa charge deux millions dans le fonds de garantie.

« Ce n'est pas possible, il serait moins improbable que le chancelier de l'Échiquier fit

une avance à la Banque sous une forme légale. Encore, faut-il accepter sous réserve toutes les informations de cette nature, de même que les nouvelles relatives au dépôt d'un projet de loi rendant moins rigide la constitution de la Banque d'Angleterre.

« Grâce à l'intervention de la haute banque, le danger semble écarté pour la tenue des engagements acceptés par Baring.

« C'est un événement de grande importance que la disparition, dans des circonstances semblables, de l'une des premières maisons de banque du monde.

« Cette disparition n'est pas de nature à faciliter la liquidation argentine. Il est impossible de savoir déjà si la place de Londres ne sera pas éprouvée par d'autres désastres.

« Les fonds de l'Amérique du Sud, argentins, Uruguay, ont fortement baissé à Londres. »

Résumé de la dépêche que le *New-York Herald* a reçu de Londres :

« Grande panique. On n'en avait pas vu de semblable depuis mai 1866, lors de la banqueroute de la maison Overend, Guerny and Co.

« Hier, les directeurs de la Banque d'Angleterre se sont réunis, et la destinée d'une des plus grandes maisons de la City a été discutée.

« La Banque d'Angleterre a tout fait pour éviter un krach. Elle a payé toutes les obligations de la maison Baring, dont les acceptations seront payées intégralement.

« Si la maison Baring avait succombé, le désastre eût été universel.

« A New-York, la situation est très tendue. Wal Street est très agité par des nouvelles peu rassurantes sur M. Villard, président de plusieurs Compagnies de chemins de fer.

« Les actions de toutes les Compagnies de chemins de fer ont baissé, depuis deux jours, de trois à six points. »

On mande de Londres, 15 novembre, au *Gaulois* :

« Le krach qui vient d'obliger la maison Baring brothers à liquider peut être assez justement comparé au krach de notre Comptoir d'Escompte.

« La maison Baring date de plus de cent ans. Elle n'était pas seulement considérée comme une maison de premier ordre au point de vue pécuniaire ; elle jouissait surtout, au point de vue moral, d'une *respectability* absolue.

« Le chef actuel, M. Baring, a été fait lord. C'est un homme d'une très grande intelligence, auquel on reprochait cependant ses lancements incessants d'affaires.

« C'est lui qui mit en actions les grandes brasseries Guinness.

« Cet affolement du « lancement », M. Baring le communiqua aux autres maisons de banque et sociétés de crédit, si bien que, durant ces dernières années, Londres était devenu un immense champ d'affaires.

« C'est ainsi que les banques anglaises tentèrent de former en société par actions la Grande Chartreuse, les maisons de Cognac Martell et Hennessy, et les champagnes les plus renommés.

« La maison Baring brothers a à l'heure actuelle 16,500,000 livres sterling de traites

en circulation, soit environ 400 millions de francs.

« On assure qu'elle possède en portefeuille douze cents millions de valeurs argentines, sur lesquelles d'énormes avances ont été effectuées.

« La maison Baring brothers n'est pas seule frappée ; on parle d'autres banquiers, de M. M..., un Espagnol qui jouissait ici et en Europe d'un crédit de premier ordre.

« Quelque grave que soit la situation, il ne faudrait pas croire cependant qu'elle est désespérée. La maison Baring ne sombrera point, ou du moins elle ne lésera aucun intérêt. Sa liquidation sera laborieuse, mais elle se fera sans secousses.

« De trop gros intérêts y sont attachés pour qu'on ait à ce sujet la moindre crainte.

« Quoi qu'il en soit, la Cité est en ébullition et l'émotion est profonde. »

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 17 novembre.

Tandis que, dans les couloirs, quelques amis fidèles de M. Boulanger s'entretenaient avec plusieurs de leurs adversaires sur les résultats de l'élection de Clignancourt, la Chambre se livrait avec frénésie à la discussion du budget.

Les sénateurs ont, paraît-il, hâte prendre leurs vacances ; les élections causées par le renouvellement partiel de la Chambre Haute approchent, et ils tiennent à voter le budget avant leur départ.

C'est donc avec une agitation fébrile que sans écouter d'intéressantes critiques de MM. Le Cour, de La Ferronnays, La Chambre, Le Gavrian, sans s'arrêter à leurs observations, la majorité docile devant les desirs du gouvernement s'est empressée d'adopter le budget de la Caisse des Invalides, de la marine, le budget de l'Algérie et celui des Postes et Télégraphes.

Cependant certaines questions méritaient de retenir plus longtemps l'attention de la Chambre. M. Le Cour a montré que la caisse des invalides ne pouvait secourir toutes les infortunées, subvenir à tous les besoins. M. de La Ferronnays a fait ressortir que de sérieuses réformes s'imposent dans le gouvernement et dans l'administration de l'Algérie, mais il est nécessaire de se hâter pour faire plaisir aux sénateurs, et les députés se hâtent.

Ils ont consenti néanmoins, sans trop de mauvaise grâce, à entendre, sur le premier chapitre du budget des Postes et Télégraphes, les critiques de M. de Lanessan.

Se faisant l'écho des justes plaintes du public, des industriels et des commerçants, l'orateur a signalé les graves négligences de l'administration dans la transmission des dépêches, les retards apportés à la distribution des lettres, l'insuffisance du personnel.

Avec le développement commercial, a fait remarquer M. de Lanessan, que ne cesse de prendre davantage chaque jour notre pays, les réformes deviennent plus urgentes.

Mais la bureaucratie française veille et il est probable que les réformes seront encore attendues longtemps.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE LA SEINE

Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu dimanche à Paris (18<sup>e</sup> arrondissement, quartier de Clignancourt) :

Inscrits : 14,679. — Votants : 10,133.

MM. Lavy, possib., 2,343 voix ; Lissagaray, révol., 2,045 ; Longuet, rad., 1,143 ; Dejeante, possib., 1,069 ; Lunel, révis., 720 ; Jules Roques, soc. révol., 685 ; François Lefebvre, rép., 203 ; Dufresnoy, 107 ; Lefebvre, 54 ; Pernette, 30.

Les autres candidats ont obtenu depuis six voix et au-dessous.

Il y a ballottage.

Il s'agissait de pourvoir à la vacance du siège de M. Joffrin, décédé.

On se souvient que, au scrutin du 23 septembre 1889, M. Joffrin avait été proclamé élu par 5,500 voix, sur 13,611 votants, les 7,811 suffrages donnés au général Boulanger ayant été déclarés nuls par la commission de recensement.

Le nombre des abstentions, qui était de 5,132 aux élections générales de 1889, s'élève aujourd'hui à 8,027 ; il s'est donc accru de 2,895.

On sait que la consigne avait été donnée aux boulangistes de s'abstenir.

En outre, les 1,550 voix perdues doivent évidemment appartenir à des partisans obstinés du général Boulanger.

Crédit foncier de France

Tirage du 15 novembre 1890

BONS DE 100 FRANCS AVEC LOTS

ÉMISSION DU 28 DÉCEMBRE 1887

Le n° 99,228 sera remboursé par 100,000 fr.

Le n° 138,017, — — 40,000 fr.

Les n°s 117,242, 117,935, 137,773, 169,057, 196,209, 196,632 seront remboursés chacun par 1,000 francs.

70 autres numéros ont été appelés au remboursement chacun par 200 francs.

BONS DE 100 FRANCS AVEC LOTS

ÉMISSION DU 7 AOUT 1888

Le n° 76,928 sera remboursé par 100,000 fr.

Le n° 18,158 — — 40,000 fr.

Les n°s 1,622, 10,632, 23,496, 102,113, 116,905, 119,664, seront remboursés chacun par 1,000 fr.

30 autres numéros ont été appelés au remboursement chacun par 200 fr.

ÉTRANGER

LA MAISON BARING FRÈRES

On télégraphie de Londres, 17 novembre :

« Les informations publiées hier sur la situation de la maison Baring brothers sont généralement inexactes.

« Le *Times* de ce matin constate que l'excédent de l'actif sur le passif, lequel s'élève à 21 millions de livres sterling, est de 3,800,000 livres (95 millions de francs). »

## LA TUBERCULOSE

Le docteur Koch fera, le 26 novembre, une communication à la Société médicale de Berlin sur les résultats de ses expériences.

L'Empereur donnera deux millions, un million comme dotation au docteur Koch et un million pour la fondation de l'Institut anti-tuberculeux qui recevra les phisiques de la garnison de Berlin. L'expérience faite à Francfort pour traiter les lupus de la face par l'inoculation de la lymphé Koch a donné des résultats surprenants.

Le docteur Libbertz a injecté, au moyen d'une seringue Pravaz, un décigramme du liquide jaunâtre transparent, d'une odeur phéniquée, sur une jeune fille atteinte de lupus invétéré.

Vingt-quatre heures après l'opération, un changement complet s'était opéré. La plaie commença à se cicatriser. Dans quelques jours cette affreuse maladie sera radicalement guérie.

Le nouveau vaccin sera bientôt mis à la disposition des médecins. Un flacon contenant 25 à 30 inoculations coûtera 25 marks.

Il serait établi maintenant que les injections agissent immédiatement sur toutes les affections d'un caractère tuberculeux. Ces injections produisent une élévation de température, de la fièvre et des vomissements sur les sujets tuberculeux. Au contraire, elle sont sans le moindre effet sur les autres maladies. Le traitement du docteur Koch fournit donc d'importantes indications diagnostiques.

D'autre part, un modeste praticien de province et, de plus, un Français, M. Mathieu, médecin à Estissac (Aube), aurait de son côté trouvé le remède tant cherché.

Depuis le mois de janvier dernier, plus de trente personnes atteintes de phthisie pulmonaire seraient radicalement guéries. Il paraît donc y avoir priorité en faveur de notre compatriote. Sa méthode, toute différente de celle de son confrère d'outre-Rhin, reposerait sur l'application des propriétés physiques des plantes.

A la suite d'expériences comparatives qui seront prochainement entreprises dans un de nos grands établissements hospitaliers, il y a lieu d'espérer que notre corps médical sera bientôt en possession du précieux remède qui enrayera, espérons-le, dans une forte proportion, l'horrible fléau qui compte pour un tiers dans la mortalité des grandes villes.

## REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

La dernière semaine avait bien débuté, puis de mauvaises nouvelles d'Amérique et les embarras persistants du marché de Londres ont réagi sur les bonnes tendances de notre place. Le 3 0/0 a rétrogradé à 94.97, le 4 1/2 a coté 105.05.

Le Crédit Foncier a passé de 1,285 à 1,290. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le

conseil d'administration a autorisé pour 8,361,582 fr. de nouveaux prêts dont 4,784,200 fr. en prêts fonciers et 3,580,382 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris s'est tenue entre 870 et 880; cet établissement est au nombre des participants à l'opération russe de conversion dont la date sera prochainement fixée.

La Banque d'Escompte s'est rapprochée sensiblement du cours de 600. Elle y est portée par les résultats obtenus et par les perspectives brillantes des sociétés industrielles auxquelles elle a donné son concours.

Le Crédit Lyonnais garde un bon courant d'affaires à 808.75. Le Crédit Mobilier reprend à 438.75.

La Société de Dépôts et Comptes courants se consolide sur les cours de 600.

On négocie les actions de la Compagnie nationale des Chemins de Fer à voie étroite de 517.50 à 518.75.

La Société Générale ouvrira ses guichets le 22 novembre courant à l'émission de 50,000 obligations 5 0/0 de 500 fr. de la Compagnie des Chemins de Fer Sud-Ouest Brésiliens. Le nouveau titre offert au public est entouré de garanties qu'on peut qualifier de surabondantes. Non seulement la garantie a une longue durée et elle est payable en or, mais encore elle fonctionne de manière à ne jamais dépasser le montant de la charge des emprunts. Pendant qu'on construira, c'est la Compagnie Générale des Chemins de Fer secondaires de Belgique qui effectuera le service des 50,000 obligations. Dès la mise en exploitation, c'est l'Etat qui y pourvoira et ce pendant 30 ans. Un tel délai est plus long qu'il ne faut pour assurer au réseau le moyen de vivre par ses propres recettes.

Les obligations des Immeubles de France ont eu, le 10 courant, leur échéance du coupon trimestriel. Le cours de 394 coté moins de cinq jours après prouve que le coupon sera bientôt regagné.

Les aciéries de France franchissent le cours de 1,500 et s'établissent à 1,530.

Les obligations des Chemins de fer de Porto-Rico s'inscrivent à 278.75, prochain coupon de 7.50 le 1<sup>er</sup> janvier. C'est un cours bien inférieur à la valeur d'un titre que la garantie du gouvernement assimile à un véritable fonds d'Etat.

Le succès des actions de la mine d'argent Silver Glance s'accroît de jour en jour. Le prix très modique du titre et ses brillantes perspectives d'avenir ont éveillé la très légitime attention des petits capitalistes qui se sont empressés de profiter d'une occasion aussi exceptionnellement avantageuse. Le marché de cette valeur s'est tellement élargi qu'il a fallu hâter l'échange des certificats provisoires. Ce sont des titres définitifs qui seront dorénavant délivrés aux souscripteurs à raison de 25 fr. par action, par la Banque de l'Ouest et par la Banque Nyssen, rue de Provence, à Paris.

L'action de la Foncière-Vie n'est encore qu'à 165 fr. pour 250 fr. versés. Le pair serait tout au moins justifié, la Compagnie tenant le cinquième rang pour la reproduction annuelle parmi les Compagnies françaises et se trouvant, d'ailleurs, en pleine période bénéficiaire.

Les Chemins Economiques font 418.

## BOURSE DE PARIS

Du 17 Novembre 1890

|                    |        |
|--------------------|--------|
| 3 0/0              | 94 35  |
| 3 0/0 amortissable | 95 30  |
| 4 1/2              | 104 75 |

## NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet a prescrit de publier seulement le nom des boursiers et demi-boursiers de Saint-Cyr et de l'Ecole polytechnique. Aucune bourse n'est accordée sans une enquête approfondie, avec avis du conseil municipal où la famille réside; il était donc inutile de rendre public le détail de la situation intéressante des parents ayant fait entrer leurs fils dans les écoles militaires.

Le *Clairon* annonce que l'équipement de nos soldats va être approprié aux exigences de la guerre moderne.

« A la suite d'essais favorables, la Direction de l'infanterie a décidé que, désormais, les hommes porteraient toutes leurs cartouches de combat dans trois cartouchières nouveau modèle, placées deux par devant et l'autre par derrière, soit quatorze paquets par cartouchière. »

Cette innovation sera fort bien accueillie dans l'armée, où tous les officiers qui ont fait la guerre savent combien il est difficile aux hommes, quand ils sont aux prises avec l'ennemi, de retirer du havresac les cartouches de réserve qui y sont enfermées. (Figaro.)

## L'INCORPORATION DES SEMINARISTES

On écrit de Montpellier :

« Les huit séminaristes du recrutement de Montpellier ont été dirigés sur Béziers pour être incorporés au 17<sup>e</sup> de ligne. Quarante-deux autres venant de divers points de la France viennent d'être incorporés au 122<sup>e</sup> de ligne, en garnison ici. Par ordre du général en chef du 16<sup>e</sup> corps, M. le général de Boisdenemets, soixante jours de prison seront infligés à tout sous-officier ou soldat qui se rendra coupable d'une mauvaise plaisanterie quelconque à l'égard des jeunes conscrits, ecclésiastiques ou non. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### MUSIQUE MUNICIPALE

La quête faite dimanche soir au profit des pauvres, au concert donné par la Musique Municipale de Saumur, a produit la somme de 49 fr. 30.

### COMPAGNIE DE POMPIERS

Par un récent décret, M. Prudhommeau (Edouard), sergent-fourrier de la compagnie de pompiers de Saumur, est nommé sous-lieutenant à la même compagnie, en remplacement de M. Vennevier, démissionnaire.

## LES PHARMACIENS DE PROVINCE

Dans tous les départements les pharmaciens font des démarches pressantes auprès de leurs députés afin d'obtenir le rejet du projet de loi présenté par M. Rouvier sur l'impôt qui doit frapper les spécialités pharmaceutiques, aussi bien que les produits hygiéniques et de toilette, quand ces derniers sont préparés par les pharmaciens.

## LES BOULANGERS ET LE PAIN CUIT

Le tribunal correctionnel de Compiègne a jugé, dans une de ses dernières audiences, que « le désir manifesté par une personne d'avoir du pain très cuit, ne saurait dispenser le boulanger de se conformer à l'arrêté municipal qui lui impose l'obligation de peser sa marchandise avant toute livraison, et, s'il y a déficit, de parfaire le poids accusé par la forme du pain ».

## LE REPOS DU DIMANCHE

A Bordeaux, deux commerçants notables du commerce de nouveautés, MM. Courrèges et Poncet, de la maison du *Magot*, ont, les premiers et à tous risques, décidé de fermer leurs magasins les jours de dimanche.

Seuls d'abord, ils ont vu leur excellent exemple bientôt suivi par d'autres. A l'heure qu'il est, l'entente est établie dans les groupes corporatifs suivants : nouveautés, confections pour hommes, bonneterie, lingerie, mercerie, épicerie, quincaillerie, coiffeurs.

Dans tous ces genres de commerce, la majorité et les plus importantes maisons de Bordeaux, de quarante à cinquante selon les groupes, sont aujourd'hui d'accord pour fermer les dimanches et les jours de fête.

ANGERS. — La Catastrophe. — Sous ce titre, on lit dans le *Petit Courrier* :

« On annonce que M. Gasnier, ancien notaire, et le sieur Dubranle, qui occupait dans l'étude une situation toute spéciale, ont été arrêtés vendredi.

« Cet événement était prévu, et si le parquet, désirent ménager jusqu'à la dernière limite l'intérêt des créanciers, n'a pas agi plus tôt, il lui était devenu impossible de suspendre désormais son action en présence de l'émotion publique.

« Ce n'est, en effet, un mystère pour personne que la liquidation de l'étude Gasnier sera un désastre dont on ne peut, quant à présent, mesurer l'étendue — et les conséquences. »

## GRAND-THEATRE D'ANGERS

Mardi 18 novembre, *Mam'zelle Nitouche*, opérette en 3 actes, et *Les Espérances*, comédie en 1 acte.

Jeudi 20 novembre, représentation de gala avec le concours de M<sup>lle</sup> SIGRID ARNOLDSON, la cé-

55 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MOEURS MARITIMES

# FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Il était là, occupé à arrêter les dernières dispositions avec ses amis. Toutes les autres mesures étaient prises, car, c'était une chose bien entendue, Pierre ne renonçait point à exiger la réparation d'honneur qui lui était due.

Tout à coup, en se retournant, Jean vit un groupe de trois hommes qui se détachait de la maison et s'avançait vers eux.

— Attention ! dit-il, les voici.

— Nous n'avons pas à nous déranger pour les recevoir, opina Madeuc.

Quand il ne fut plus qu'à trois pas, Hautfrion se sépara de ses compagnons.

Il salua très bas les trois marins.

— Monsieur, fit-il en s'adressant à Pierre, je vous dois la vie et je suis votre hôte. Il m'est d'autant plus doux de vous exprimer ma gratitude que je ne suis qu'un de vos nom-

breux obligés, et que, depuis près d'un an, j'ai l'honneur de vous connaître un peu par moi-même, beaucoup par la légitime renommée de vos héroïsmes.

Il avait dit cela très simplement, très dignement, sur un ton de sincérité qui lui valut des circonstances atténuantes dans l'esprit de Madeuc et de Le Tianek. Pierre lui-même s'étonna de trouver tant de franchise chez un homme qui venait de commettre une infamie.

Mais il n'avait pas à pardonner, il ne pouvait pas pardonner.

Saluant lui-même, il répondit un peu ému :

— Monsieur, je vous dispense de toute gratitude, surtout de son expression. Vous ne me devez rien. C'est tout à fait à contre-cœur que je vous ai rendu le service auquel vous faites allusion. Je ne vous cacherai pas qu'au moment où je vous ai trouvé dans une fâcheuse situation, j'allais avec mes amis à votre rencontre pour un tout autre motif.

Hautfrion le regarda stupéfait.

— Je ne vous comprends pas, Monsieur.

— Vraiment ? — railla Pierre. — Il faut vous mettre les points sur les i ?

— Apparemment, car vos paroles semblent indiquer fort peu de bienveillance, et, très sin-

cièrement, même en laissant de côté les sentiments que je viens de vous manifester, je n'ai jamais éprouvé à votre endroit que de l'estime et de la sympathie. Je ne vois donc pas en quoi j'aurais pu vous désobliger.

Ses regards parlaient avec une réelle franchise.

— Soit ! Monsieur, dit Pierre. A vrai dire, ce n'est point moi que vous avez désobligé, pour employer l'euphémisme dont vous vous êtes servi. Mais, pour aller droit au but et puisque vos amis sont là pour m'entendre, je serai bref et brutal. Monsieur Hautfrion, vous avez commis, il y a quatre jours, une abominable lâcheté.

Le viveur devint affreusement pâle, sentant le coup et voyant venir la révélation. Il voulut à tout prix l'empêcher.

— Cela suffit, Monsieur, — interrompit-il, — vous aviez raison, ou plutôt vous venez de vous donner raison. Le mot que vous avez prononcé compense le service rendu. Je n'en tolérerai pas davantage.

Pierre sourit amèrement.

— Il faudra bien, pourtant, que vous le tolériez, Monsieur, car je tiens à ne pas passer aux yeux de vos amis pour un querelleur et

un homme de mauvais caractère. Je dois, en outre, aux miens de leur rappeler les motifs pour lesquels je vous traite ainsi.

« Monsieur, il y a par le monde une jeune fille belle, pure et bonne, à laquelle vous avez demandé sa main au temps de sa prospérité, et que vous venez d'insulter odieusement dans sa pauvreté présente.

— Assez, Monsieur, interrompit de nouveau le viveur, le rouge de la honte au front.

— Assez ? vous me le direz tout à l'heure, si bon vous semble. Je ne mèlerai point à ce débat le nom de la personne outragée. Je tiens pourtant à vous dire qu'elle n'est pour rien dans ce qui va se passer ici. Un hasard, un pur hasard, m'a mis aux mains la lettre que vous lui avez adressée. Or, sachez bien ceci, Monsieur, j'aime cette jeune fille de toute mon âme, de toutes mes forces. Elle ne sait rien de mon affection. Elle n'a ni père ni frère qui puisse défendre la cause de son innocence et de son deuil. C'est moi qui assume ce rôle et qui vent vous en châtier. En vous sauvant hier, j'ai pris droit sur votre vie. Elle m'appartient, et je vais la prendre entièrement. C'est une lutte à mort entre nous. Vous n'avez pas à me ménager. Quant à moi, je ne crains pas de

lebre diva suédoise des théâtres de l'Opéra-Comique de Paris et de Covent Garden de Londres.  
*Le Barbier de Séville*, opéra-comique en 4 actes.

A la leçon de chant du troisième acte, M<sup>lle</sup> Arnoldson chantera la grande valse de Dinorah (*Parodon de Ploërmel*).

#### L'ENFANT DU RÉGIMENT

M. Stin, dit Lai Too, ancien adjudant au 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers d'Angers, dont nous avons parlé au moment où il s'est retiré du service militaire et qui s'est marié à Angers, a été nommé receveur ruraliste à Varades (Loire-Inférieure).

**POITIERS. — Mort de faim.** — Samedi matin, les habitants de la rue des Herboux, inquiets de n'avoir point vu depuis quelques jours un de leurs voisins, le sieur Massé, âgé de 72 ans, ancien menuisier, prévirent la propriétaire de l'immeuble, M<sup>lle</sup> Pinson.

Celle-ci fit ouvrir la porte où habitait le vieillard qui fut trouvé mort, les mains dans ses poches, à genoux devant sa table, et le corps tombé en arrière.

La police, prévenue aussitôt, et après avoir fait les constatations légales, a fait transporter le corps de ce malheureux à l'hospice.

On craint que Massé ne soit mort de faim.

**Habile voleur.** — Décidément, les malfaiteurs qui exploitent Poitiers et les environs ont toutes les audaces.

Dans la nuit de dimanche à lundi, dit le *Courrier de la Vienne*, un individu qui n'a pu être reconnu s'introduisait dans les servitudes du sieur X..., cultivateur, dans un petit village de la commune de Montamisé, et s'emparait d'un porc.

Naturellement, l'opération ne se fit pas sans bruit, et comme le sieur X... était dans son premier sommeil, il n'entendit les cris du porc qu'au moment où le voleur le chargeait dans le char-à-bancs qu'il avait amené.

Le sieur X... se leva et lorsqu'il mit le nez à la porte de sa maison, il vit un homme dont la contenance lui parut tout d'abord embarrassée, et qui lui tint ce langage :

— Eh ! dites donc, l'ami, venez donc m'aider ; mon cochon vient de forcer la ranche de ma voiture ; il a sauté à terre et je suis bien en peine pour le charger.

— Qu'à cela ne tienne, répondit le sieur X, un service en demande un autre à l'occasion... Il enfoua son bonnet de coton sur ses oreilles, fit quelques pas en avant et se mit en devoir de charger son cochon dans le char-à-bancs du voleur.

Ce n'est qu'après s'être glissé dans son lit, et réflexions faites, qu'il pensa que le porc qu'il venait ainsi de hisser dans la voiture d'un inconnu pouvait être l'animal qu'il s'efforçait d'engraisser pour la saison prochaine.

Il sauta derechef à bas de son lit, se rendit dans ses servitudes. Le toit dans lequel le porc était logé était vide... et le voleur était loin.

vous le dire d'avance, je vais faire tout mon possible pour vous tuer.

Il tira de sa poche un papier froissé.

— Reconnaissez-vous cette lettre, Monsieur ?

Paul avait baissé le front. Il garda le silence.

— Fort bien, poursuivit L'Olonnois. Cette lettre porte une signature, et j'en tire cette conclusion que vous avez, au moins, le courage de vos infamies.

— Encore une fois, monsieur, — rugit Hautfrion, — je vous somme de ne point poursuivre. Vous désirez une réparation par les armes. Je suis prêt à vous la donner. Assez de phrases, et venons-en aux actes.

— A merveille ! se récria Pierre. La solution sera promptement donnée, car j'imagine que vous devez être aussi vaillant, sur le terrain, en face d'un homme, que vous l'êtes dans un salon, en face d'une jeune fille pauvre.

Hautfrion se redressa. Il demanda crânement :

— Où nous battons-nous, Monsieur ?

— Ici même, sur ce rocher, dès aujourd'hui.

Le combat ne cessera que par la mort de l'un d'entre nous.

— C'est bien ainsi que je l'entends ! répli-

#### SOUS-PRÉFET REMUANT

Les journaux poitevins signalent l'humeur girouvague de M. le sous-préfet de Civray qui, tous les samedis, part pour Arcachon et n'en revient que tous les mercredis.

On se demande si le Préfet autorise ainsi son sous-ordre à prendre quatre jours de congé par semaine ; ou bien, si le sous-préfet n'a rien à faire à la sous-préfecture, pourquoi ne pas supprimer un rouage administratif inutile ? Il est vrai que M. Constans s'en sert pour loger ses créatures, et c'est ce qui explique qu'il ait posé là-dessus l'autre jour la question de confiance et même de Cabinet.

#### CRIME ÉPOUVANTABLE

On écrit de Vendôme :

« Notre arrondissement est terrorisé par un crime épouvantable, le triple meurtre des époux Rebours, cultivateurs à Bouffry, et de leur fille, pauvre créature à moitié idiote, assassinés tous trois pendant la nuit à coups de gouët — sorte de couteau recourbé.

» L'assassin vient d'être arrêté. C'est un jeune homme de 26 ans, nommé Rebours comme les victimes, dont il est le cousin assez éloigné.

» Rebours devait se marier le jour même où la justice l'a mis en état d'arrestation.

» Le jeune misérable avait trouvé chez les époux Rebours quelques centaines de francs avec lesquels il avait acheté des cadeaux pour sa future et commandé les gâteaux de nocé.

» Ce sont même ces dépenses imprudentes qui ont attiré l'attention sur lui. La découverte de l'instrument du crime, du gouët qu'il avait emprunté la veille du triple meurtre et qui fut repêché dans une mare, près de son habitation, acheva d'établir sa culpabilité. Louis Rebours a fait des aveux complets.

» Il a été écroué à la prison de Vendôme.

» Les blessures des victimes sont effroyables. Toutes trois, surprises pendant leur sommeil, ont le visage tailladé et réduit à une sorte de bouillie sanglante. »

#### LE CHEVAL RUEUR

Le cheval qui tape, qui rue dans les brancards, est d'un usage dangereux et parfois impossible.

Contre ce vice, on se sert, le plus souvent, d'une forte *plate-longe*, tendue par-dessus la croupe et fixée aux brancards par deux boucleaux. L'enlever de l'arrière-main est empêché par la *plate-longe* et la ruade se passe forcément en bas et devient sans danger.

Avec une voiture à deux roues, un peu haute, et une *plate-longe*, le cheval rueur peut être attaqué vigoureusement et corrigé de ce vice.

Il est encore un autre moyen pour empêcher la ruade : étant donné que le cheval qui rue baisse d'abord la tête, avant de détacher la

redouté à Paris avait-il peur sur ce rocher de la Manche ? Ou bien un sentiment de tout autre nature le dominait-il à cette heure ?

Le Tianek détachait la chaînette qui retenait les lames dans le fourreau.

Hautfrion fit un pas vers lui, et, étendant la main :

— Il est inutile de tirer ces épées, — dit-il, — je ne me battrais pas.

Ce fut avec une profonde stupeur qu'on accueillit ces paroles.

Un flot de sang était brusquement monté aux joues de Pierre. Il voulut s'élaner sur son adversaire qui, d'ailleurs, ne le fuyait point. Madeuc le retint.

Hautfrion, très pâle, considéra un instant son rival ; puis, d'une voix qui tremblait un peu, il fit cependant la ferme déclaration suivante :

— Monsieur le comte L'Olonnois, je ne me battrais point avec vous. Oh ! je vous en prie, ne vous hâtez pas de m'appeler lâche ! Je vous jure que je ne le suis pas. Je ne me battrais point avec vous pour deux raisons : la première parce que je suis votre hôte et que vous m'avez sauvé la vie ; la seconde, parce que j'accepte l'injure que vous m'avez jetée tout à l'heure.

Pierre était calme et maître de lui-même. Tranquillement, il commença à se dévêtir.

Hautfrion, au contraire, sombre, agité, avait marché jusque-là la tête basse, les bras croisés sur sa poitrine. Il était visible que quelque chose d'anormal se passait en lui. Ce duelliste

ruade, il faut empêcher ce mouvement préparatoire. A cet effet, rénez sévèrement le cheval et desserrez la sous-ventrière. Alors, quand la tête s'abaisse, le culeron de la croupière tire subitement et fortement sur la base de la queue. A l'aide de ce moyen des plus simples, on corrige souvent un cheval du défaut de ruer.

Etant donné enfin que le cheval rueur serre la queue entre les fesses au moment de ruer, on peut empêcher la ruade par l'emploi du gingembre et du culeron à palette.

Au sortir de l'écurie, le gingembre est très utile, le cheval se détend, élève la queue et se trouve momentanément empêché de ruer.

Le *culeron à palette*, en tenant la queue détachée et en l'air, pendant toute la durée du travail, est très efficace ; aussi est-ce un moyen généralement employé pour empêcher les chevaux et juments de ruer dans les brancards.

(La Revue Hippique.)

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### LE CRESSON

Cette plante si vivace, si humble, qui tapisse la surface des sources fraîches, constitue un aliment très sain et un petit médicament très agréable. Les principes que renferme le suc dont elle abonde la font rechercher ; un certain amer, auquel on doit en partie les propriétés dépuratives du cresson, du fer, de l'iode, enfin une huile composée de sulfure et d'azote.

Le suc de cresson se mélange avec du petit lait et d'autres sucres des plantes de même famille, toniques aussi, et compose alors un excellent antiscorbutique.

En mâchant ses feuilles, l'on se raffermi les gencives et l'on évite ou guérit tous les ulcères de la bouche.

Le suc de cresson est stimulant, il est aussi dépuratif, comme nous l'avons signalé ; on l'emploie, en effet, avec succès pour la guérison de quelques maladies de peau.

Les taches de rousseur, vilain masque flétrissant le plus gracieux visage, ne résistent point aux lotions de cette mixture : cresson mélangé à 1/3 de son poids de miel et filtré dans un linge.

Le cresson réduit en poudre est un excellent légume pour les diabétiques ; fraîchement écrasé, puis réduit en cataplasme, il cicatrise immédiatement toute plaie scrofuleuse, et dissout glandes, tumeurs et engorgements. C'est fort justement qu'on l'a baptisé la *santé du corps*.

##### POUR DÉTRUIRE LES LIMACES

Employez la chaux vive en poudre répandue à la volée le matin par la rosée, à deux reprises différentes et à une demi-heure d'intervalle. Vous pouvez employer aussi, pour les plantes

tendres et délicates, la suie, les cendres de bois, le poussier de charbon de bois, les écailles d'huîtres ou de moules pulvérisées, enfin la sciure de bois dont on fait des cordons autour des carrés qu'on veut préserver d'une nouvelle invasion.

Voulez-vous un autre moyen encore plus simple : selon l'étendue du jardin, ayez comme réservoirs à eau d'anciens fûts à pétrole, arrosez avec cette eau et bientôt vous ne verrez plus de limaces.

Entre organistes :

— Vois-tu, mon cher, quand je fais l'orage, les femmes nerveuses ne tiennent plus en place dans l'église.

— Peuh ! v'là-t'y pas ! moi, quand je fais, le lait tourne jusque sur place du marché.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 15 Novembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures. — A travers la science, par Emile Gautier. — Lettre d'un soldat, par Dick de Lonlay. — Les départements illustrés. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations. — Sport. — Rébus.

GRAVURES : Bergerac : Inauguration du monument élevé à la mémoire des mobiles de la Dordogne. — Paris pittoresque. — Nos colonies. — Beaux-Arts : Musiciennes japonaises. — Les départements illustrés. — Exposition de Blanc et Noir : Une arrivée de jeunes soldats. — Alsace-Lorraine : Le serment au drapeau par les nouvelles recrues. — Nos hôtes : Le prince royal et la princesse royale de Danemark. — M. César Franck. — Le grand navire à cinq mâts. — Frédéric, par Marcel Prévost. — Echecs. — Récréations. — Rébus.

Abonnements : Un an, 24 f. - Six mois, 13 f. - Trois mois, 7 f. - Un n<sup>o</sup>, 30 c.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

|   |           |      |
|---|-----------|------|
| Bougies Arc-en-Ciel.....                                | le paquet | 70   |
| — Génie extra.....                                      | —         | 85   |
| — Double pression... ..                                 | —         | 95   |
| Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)... | —         | 4.40 |
| Par 5 kil. en sortie, remise des droits.                |           |      |

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogramme, 90 c.

Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 4.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

» C'est vrai, j'ai commis une infamie, je me suis conduit comme un pleutre. Pourquoi ai-je agi ainsi ?

» Je me le demande maintenant moi-même, n'ayant jamais eu pour Mademoiselle de Buheil que le plus profond, le plus affectueux respect. Je n'invoquerai pas à ma décharge un accès de folie que peut-être vous refuseriez de croire. Et, pourtant, ce mot folie est rigoureusement exact pour exprimer l'état d'esprit où j'étais quand j'ai accompli cette chose odieuse. Vous aimez Mademoiselle de Buheil ; vous êtes digne d'en être aimé. Je ne veux pas courir risque de faire plus grand le malheur de cette jeune fille en violant toutes les obligations de la reconnaissance.

» Et puis, plus la faute est grande, plus l'expiation doit être rigoureuse. Je vous demande de mettre mon repentir aux pieds de Mademoiselle de Buheil, et de lui apprendre comment j'entends laver ma faute ; Paul Hautfrion préférant passer pour un lâche que de garder plus longtemps sur son cœur le crime d'avoir offensé une femme aussi sainte que belle.

(A suivre.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION

Diverses Fournitures pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1889, à 2 heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1891 :

- 1er groupe. — Métaux divers.
2e groupe. — Charbons.
3e groupe. — Ingrédients divers.
4e groupe. — Bois divers.
5e groupe. — Cuirs divers.
6e groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
7e groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de MM. le Sous-Intendant militaire à Saumur, et l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance.

Toute personne qui voudra prendre part à l'adjudication devra faire parvenir avant le 1er décembre, à M. le Sous-Intendant militaire à Saumur :

- 1° Une déclaration écrite faisant connaître son intention, ses nom, prénoms, domicile, qualité, et spécifiant les groupes pour lesquels elle demande à concourir ;
2° Les diverses pièces indiquées à l'art. 12 du cahier des charges.

Le Sous-Intendant donnera récépissé de chaque déclaration déposée. A partir du 1er décembre, aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater les déclarations sera définitivement close.

La commission d'admission délibérera au jour fixé par le président sur l'admission ou l'exclusion des soumissions préparatoires.

Les intéressés seront avisés le jour même, par le Sous-Intendant militaire, de la décision prise à leur égard.

Le Sous-Intendant militaire, DÉFAIT.

Etudes de M. GAUTIER et de M. LELIÈVRE, notaires à Saumur.

Vente de Meubles & DE MARCHANDISES

Après décès

Le Dimanche 23 Novembre 1890, à midi, et jours suivants, à Chacé, en la maison Chevallier, il sera, par le ministère de M. GAUTIER et de M. LELIÈVRE, notaires à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles, objets mobiliers de toute nature, articles d'épicerie, mercerie, blanc, faïence et poterie, dépendant de la communauté d'entre les époux SOULARD-HAMELIN-CHEVALLIER.

On vendra : Bon mobilier, marchandises, vins en bouteilles et en cercles et autres objets. Les adjudicataires paieront leur prix comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (845)

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ANTHRAXES, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. S'adresser à M. LEBLANC, Médecin-Spécialiste des Affections de la Peau, à MELUN (S.-et-M.).

ÉPICERIE PARISIENNE RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38 IMBERT & FILS DÉPOSITAIRES Des Chocolats, Cacao & Thés des R. P. Trappistes de N.-D. d'Aiguebelle par Grignan (Drôme)

LEON FRESCO CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges SAUMUR Prix Modérés

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE LE Guignolet Combier 2 fr. 35 le litre 2 fr. 25 par 6 litres DROITS ACQUITTÉS

GRANDE LIQUIDATION Pour cause d'agrandissement AU GRAND BAZAR Tenu par DAVEAU, doreur Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15 Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le STOCK CONSIDÉRABLE de marchandises qui les encombrant.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, listing stations, departure times, and arrival times for various train types.

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, listing stations, departure times, and arrival times for various train types.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line, listing stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line, listing stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line, listing stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for Saumur - Port-Boulet - Chinon line, listing stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line, listing stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line, listing stations, departure times, and arrival times.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné, MINE,